

CABINET DE PSYCHOLOGIE

Spécialisé en Neuropsychologie, Psychopédagogie et Psychologie Cognitive-Comportementale-Emotionnelle

Résidence Amphypolis - 10 C rue Paul Verlaine - Entrée C - 21 000 Dijon

Téléphone : 03 80 36 84 20

E-mail : cabinet.neuropsych@gmail.com

Site internet : <http://www.neuropsychologue-dijon.com>



Evaluation: Troubles des fonctions cognitives, des apprentissages, du comportement - Haut Potentiel Intellectuel

Remédiation: Education Thérapeutique - Psychopédagogie - Métacognition - Suivi cognitivo-comportemental

Psychoéducation parentale

Enfants - Adolescents - Adultes et Seniors

Programme de Résistance Non Violente (RNV)

Pour les parents d'enfants et adolescents âgés de 6 à 18 ans, à comportement tyrannique / violent.

Session en visio

Dossier d'inscription composé:

-du bulletin d'inscription, à compléter

-du contrat de participation au programme, à parapher et à signer

ensemble à retourner au moins 15 jours avant le début du programme, par mail :
cabinet.neuropsych@gmail.com

- BULLETIN D'INSCRIPTION -

Parent (ou couple de parents) à inscrire au programme:

M Mme

Nom :

Prénom:

Adresse :

CP - Ville - Pays :

Tél : E-mail :

Votre enfant:

Nom, prénom:

Age :

Problématique rencontrée: Vous pouvez présenter en quelques phrases les comportements qui vous posent souci au quotidien. Vous pouvez aussi préciser si votre enfant présente un diagnostic, et les différentes prises en charge dont il dispose déjà s'il y a lieu.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Inscription individuelle (ou par couple parental) au tarif de 430 €.

Règlement à effectuer dans un second temps, après réception du dossier d'inscription et confirmation de l'inscription.

- CONTRAT DE PARTICIPATION AU PROGRAMME-

Entre les soussignés :

1) Mathilde COURTOIS-MIGNON, psychologue spécialisée en neuropsychologie et psychopédagogie
(Numéro ADELI: 21.93.0284.1 / Numéro SIRET: 50792595600033)

2) Le cocontractant (ou les cocontractants s'il s'agit d'un couple parental) ci-après désigné le parent:

Nom:

Prénom:

est conclu le présent contrat.

Article I Objet:

En exécution du présent contrat, Mathilde COURTOIS-MIGNON s'engage à organiser le Programme de Résistance Non Violente, destiné aux parents d'enfants /adolescents au comportement tyrannique/violent.

Article II Objectifs et contenu du programme :

Public concerné:

Ce programme d'entraînement aux habiletés parentales (PEHP) s'adresse aux parents d'enfants/adolescents âgés de 6 à 18 ans présentant un comportement tyrannique/violent.

Objectifs visés:

Un enfant ou adolescent au comportement tyrannique tente d'imposer ses règles et son fonctionnement à ses parents. Le plus souvent depuis la petite enfance, la toute-puissance de l'enfant s'installe peu à peu. Intolérant à la frustration, il manifeste sa colère par des crises violentes, la destruction de matériel, des fugues, et peut aussi se montrer violent verbalement et physiquement envers sa famille. Ses parents ne parviennent plus à lui dire non ou à lui fixer des règles, par crainte de représailles. La hiérarchie familiale s'inverse, les parents se retrouvent entravés dans leur prise de décision et d'action. La dysrégulation émotionnelle et/ ou l'anxiété sont le plus souvent au cœur de la problématique de ses enfants. Dans la majorité des cas, il ne s'agit pas, au départ, de carences éducatives.

En France, l'accompagnement des parents, par la résistance non violente, a été développé par le Docteur Nathalie FRANC eu sein du service du Pr Diane Purper- Ouakil (CHU Saint Eloi de Montpellier). Le programme proposé au cabinet reprend son travail et celui de l'association REACT, avec l'objectif d'apprendre à désamorcer les conflits et situations d'escalade de la violence, tout en se réappropriant son autorité de parent.

Dans le détail, le programme s'articule autour des thématiques suivantes:

- Définition du comportement tyrannique
- Qui sont les enfants tyranniques?
- La notion d'hyper-accommodation
- Les schémas d'escalade: la résistance non violente et la nouvelle autorité
- La déclaration de non violence
- La gestion des crises
- La mise en place d'un réseau de soutien
- Réagir à froid: le sit-in et la documentation
- L'importance du « prendre soin de soi » et l'initiation au mindfulness
- Renforcer la présence parentale, augmenter la vigilance sur la cellule familiale
- La gestion des écrans
- Reprendre la main, refuser les ordres et faire des gestes de réconciliation
- Autour de la déscolarisation

A cette fin, chaque séance se déroule selon une alternance de temps entre apports théoriques, apports pratiques, et échanges/discussions (questions, partage d'expérience sur les stratégies mises en œuvre, etc.)

Article III Organisation du programme

Le programme se déroule en petit groupe et à distance, par visio (plateforme Zoom). La visio permet alors l'accès au programme pour les parents éloignés géographiquement.

Il est animé par Mathilde COURTOIS -MIGNON, le mardi durant la pause méridienne (12h15-13h45), à travers 13 séances.

Session automne 2024: mardi 24 septembre, mardi 01 octobre, mardi 08 octobre, mardi 15 octobre, mardi 05 novembre, mardi 12 novembre, mardi 19 novembre, mardi 03 décembre, mardi 10 décembre, mardi 17 décembre, mardi 07 janvier, mardi 14 janvier, mardi 21 janvier de 12h15 à 13h45.

Pas de séances prévues le 22 octobre, le 29 octobre, le 26 novembre, le 24 décembre, le 31 décembre.

Article IV Délai de rétractation

Le parent est informé qu'il dispose d'un délai de rétractation de 14 jours, à compter de la date de la conclusion du présent contrat, mais en respectant bien un délai de 8 jours maximum avant le début du programme.

Aucune somme ne peut être exigée du parent qui a exercé son droit de rétractation dans les délais prévus.

Article V Interruption du programme

En cas de cessation anticipée du programme du fait de l'abandon de celui-ci par le parent pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, la totalité du coût de la formation est due.

Par ailleurs, une séance manquée n'est pas remboursable.

Article VI Règlement d'honoraires

Le coût du programme est fixé à 430 €.

Le parent s'engage à payer la totalité de la formation dès confirmation de son inscription.

Le paiement est à prévoir par virement bancaire ou par chèque à l'ordre de Mathilde COURTOIS- MIGNON.

Article VII Propriété intellectuelle et Droit à l'image

Tous les supports utilisés pendant le programme sont la propriété exclusive de Mathilde COURTOIS-MIGNON. Le parent s'interdit de reproduire, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou encore de diffuser à des tiers les supports, sous peine de poursuites judiciaires.

Par ailleurs, il est strictement interdit d'enregistrer les séances en visio de manière sonore et/ou visuelle.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions de ce contrat, et les accepte.

Fait en double exemplaire, à le / /

Mathilde COURTOIS MIGNON



Nom et prénom du parent (ou du couple parental) + signature précédée de la mention "Lu et et approuvé"